

AIDE-MÉMOIRE GUICHET D'ACCÈS DI-TSA-DP SERVICES SPÉCIALISÉS EXTERNES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE **CLINIQUES MÉDICALES SPÉCIALISÉES :** **CLINIQUE DE SPASTICITÉ POUR LES CLIENTÈLES JEUNESSE ET ADULTE**ⁱ

QU'EST-CE QUE LA SPASTICITÉ EN BREF ?

La spasticité :

- Se décrit comme des contractures musculaires involontaires ou une exagération du tonus musculaire se manifestant par des spasmes;
- Est une complication secondaire courante d'affections telles que le traumatisme de la moelle épinière, la sclérose en plaques, l'AVC, la paralysie cérébrale, les traumatismes cérébraux et autres déficiences physiques neuromusculaires ;
- Les symptômes varient d'une personne à l'autre ;
- Peut affecter tous les muscles du corps et plus particulièrement ceux des membres supérieurs et inférieurs ;
- Peut être accompagnée de douleur, de limitations fonctionnelles ou de postures inadéquates ;
- A des effets variables sur la qualité de vie et peut entraîner une perte d'autonomie.

LA CLINIQUE DE SPASTICITÉ EN BREF

- La clinique de spasticité, **sous référence médicale seulement**, offre des services de consultation et d'injection de toxine botulinique (Botox®) au niveau musculaire pour les usagers de tout âge qui présentent une déficience motrice.
- Les services de la clinique de spasticité sont :
 - Organisés en cliniques régionales centralisées à **Saint-Hubert seulement**¹;
 - Organisés selon le groupe d'âge, clinique jeunesse ou clinique adulte ;
 - Offerts également aux usagers qui ne sont pas suivis au CRDP² **résidant en Montérégie** et qui répondent aux critères d'admissibilité ;
 - Offerts que l'usager ait atteint ou pas un plateau dans sa réadaptation.
- Les services de la clinique de spasticité visent, entre autres, à :
 - Réduire les spasmes, les contractures, l'inconfort ;
 - Prévenir les plaies et les ulcères de pression ;
 - Faciliter l'hygiène et l'habillement, les soins ;
 - Diminuer la douleur, soulagement des douleurs secondaires à la spasticité ;
 - Améliorer un patron de marche, la capacité à la marche ;
 - Augmenter l'endurance et la tolérance ;
 - Augmenter/maintenir l'autonomie de la personne et améliorer sa qualité de vie ;
 - Optimiser le positionnement, la posture, les transferts et les déplacements ;
 - Améliorer la qualité du sommeil.

¹ En raison du faible volume de clientèle dans les divers points de service en Montérégie ou encore de la nécessité d'avoir accès à des plateaux techniques.

² Centre de Réadaptation en déficience physique (ancienne composante Centre Montérégien de Réadaptation)

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Compte tenu de notre mandat de services spécialisés en adaptation/réadaptation, l'admissibilité d'une personne ne peut pas être basée uniquement sur le diagnostic et doit aussi répondre à l'ensemble des critères suivants :

Doit répondre aux 3 critères suivants :

- 1) Avoir une référence/demande de consultation d'un médecin **pour la clinique de spasticité** (et non en psychiatrie) ;
- 2) Avoir un diagnostic de déficience motrice admissible au CRDP CISSS de la Montérégie Ouest ;
- 3) Présenter des impacts fonctionnels associés à la spasticité qui interfèrent avec les habitudes de vie **OU** occasionnent des douleurs/contractures **OU** augmentent l'incidence des plaies de pression.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Pour toute clientèle les demandes pour injection de toxine botulinique (Botox®) des muscles faciaux ou cervicaux ;

Pour la clientèle jeunesse seulement, les demandes pour les injections des membres supérieurs **autres** que pour les gros muscles dorsaux, deltoïdes, biceps, triceps.

– Pour les injections des membres supérieurs ciblant la dextérité fine : doigt, pronation, supination, orienter plutôt la référence vers la [clinique de la main spastique du CHU Sainte-Justine pour ces situations](#) ou vers toute autre clinique pouvant répondre à ce type de demande.

MODALITÉS D'ACCÈS

DOCUMENTS/RENSEIGNEMENTS REQUIS LORS D'UNE RÉFÉRENCE

- Prescription médicale/demande de consultation pour la clinique de spasticité avec le :
 - Nom et prénom de l'utilisateur, ses coordonnées complètes incluant son numéro de téléphone. Pour un usager de moins de 18 ans, ajouter nom et prénom d'un parent, le lien avec l'enfant et les coordonnées pour le joindre ;
 - Numéro de l'assurance maladie de l'utilisateur avec la date d'expiration ;
 - Nom et prénom du médecin référent, son numéro de pratique et les coordonnées du lieu de travail du médecin référent.
- Attestation médicale confirmant le diagnostic de l'utilisateur *(si l'utilisateur n'est pas connu de nos services en CRDP ou si nouveau diagnostic en lien avec la référence) ;
- Brèves informations sur le motif de consultation, précision sur les groupes musculaires impliqués lorsque c'est possible et sur l'état de santé global de l'utilisateur.

Acheminer la demande et les documents pertinents guichet d'accès DI -TSA-DP. (**S.v.p., privilégier le courriel**).

Notez que toute demande jugée incomplète sera retournée au référent.

Courriel :

guichet-acces.di-tsa-dp.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : 450 635-1865

Courrier :

27, rue Goodfellow
Delson (Québec) J5B 1V2

Pour complément d'information :

450 635-4779, poste 3029

DOCUMENTS SOUHAITABLES

- Rapports disciplinaires ou notes lorsque jugé pertinent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Puisque les cliniques de spasticité sont centralisées au CRDP Saint-Hubert, situé au 5300, chemin de Chambly dans la ville de Saint-Hubert. La personne référée doit être en mesure de se déplacer par ses propres moyens ;
- La décision de procéder ou non à l'injection de la toxine botulinique (Botox®) se fait suite à la consultation médicale. En ce sens, il est possible que d'autres modalités soient considérées par les médecins des cliniques de spasticité ;
- Il est à noter que la toxine botulinique (Botox®) pour les injections n'est pas fournie par le CRDP. L'utilisateur doit s'en procurer auprès de sa pharmacie avec la prescription que lui fera le médecin de la clinique de spasticité. Des frais sont possibles et varient selon la couverture des assurances de l'utilisateur.

Vous n'avez pas de diagnostic ?

Si vous avez des doutes quant à votre situation ou à celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin qui pourra vous référer au bon service. Vous pouvez en tout temps contacter le 811 afin de parler à l'un des intervenants sociaux.

ⁱ Cet aide-mémoire sert de guide pour aider le référent à faire une demande de service et ne remplace d'aucune façon le jugement clinique des professionnels du guichet d'accès.